



Compte rendu de la session de printemps 2026

Madame, Monsieur,

Du point de vue du Réseau FUTURE, la session de printemps des Chambres fédérales a été entièrement consacrée au programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération. Le Conseil national a suivi à une large majorité les décisions du Conseil des Etats, qui prévoient des corrections ciblées aux modifications législatives et aux coupes budgétaires proposées par le Conseil fédéral; ces corrections concernent aussi le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation. En ce qui concerne les contributions liées à des projets versées aux hautes écoles et à la formation continue, les coupes budgétaires ont été encore réduites lors de la procédure d'élimination des divergences. Malgré ces résultats réjouissants pour le pôle FRI suisse, la situation générale en matière de politique financière reste difficile. De nouvelles mesures d'économie dans le domaine des dépenses faiblement liées sont déjà annoncées pour le projet de budget 2027.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Petra Studer, petra.studer@netzwerk-future.ch

DÉCISIONS DU PARLEMENT

Programme d'allégement budgétaire 2027: les Chambres fédérales réduisent la contribution aux économies dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation

Lors de la session de printemps, le Conseil national a examiné, en tant que second conseil, le programme d'allégement budgétaire 2027 (PAB27) proposé par le Conseil fédéral ([25.063](#)). La Chambre basse a réduit le volume des allègements prévus dans les mesures initialement proposées par le Conseil fédéral, le ramenant de 2,4 à 3,1

milliards de francs à environ 1,4 à 2 milliards de francs par an. Auparavant, le Conseil des Etats avait réduit ce volume de 1,4 à 2,1 milliards de francs par an. Dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (domaine FRI), le volume des allègements a été réduit au total de 558,6 millions de francs, soit une réduction de 40%.

Dans le cadre du PAB27, le Conseil fédéral a proposé **d'augmenter le financement des hautes écoles cantonales par les utilisateurs**. Concrètement, la **réduction des contributions de base** prévue par la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) – plafonnée à 18,4% pour les universités cantonales et 27% pour les hautes écoles spécialisées dans le projet du Conseil fédéral – devait être compensée par une hausse des taxes d'études. Le plan financier 2027-2029 prévoyait une réduction correspondante de 120 millions de francs par an. Par 104 voix contre 86 et une abstention, la Chambre basse a suivi la proposition majoritaire de la Commission des finances du Conseil national (CdF-N), qui soutenait la décision prise en décembre par le Conseil des Etats. Ainsi, les taux de contribution de 20% et 30% fixés à l'article 50 de la LEHE sont complétés par le terme «au maximum» et la réduction prévue par le Conseil fédéral est réduite de moitié, à 60 millions de francs. Les universités cantonales et les hautes écoles spécialisées contribueront à part égales à cette mesure d'économie, à hauteur de 30 millions de francs. Par 105 voix contre 83 et 3 abstentions, le Conseil national a rejeté une proposition de minorité qui visait à mettre en œuvre la mesure conformément à la proposition du Conseil fédéral. Une autre proposition de minorité, qui proposait de renoncer totalement à cette mesure d'économie, a été rejetée par 112 voix contre 79.

Dans le domaine des hautes écoles cantonales, le PAB27 prévoyait en outre la **suppression des contributions liées à des projets (CLP)**, à l'exception des 11,5 millions de francs prévus pour les années 2027 à 2029 pour la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers, ainsi que la suppression complète de cet instrument de la LEHE. La Chambre basse a soutenu, par 104 voix contre 85 et une abstention, un amendement visant à maintenir la base légale des CLP dans la LEHE et à prévoir, dans le plan financier, une augmentation de 6 millions de francs par année en 2028 et en 2029 en faveur du développement des places d'études pour les médecins. Par 133 voix contre 56 et deux abstentions, le Conseil national a rejeté une proposition de minorité qui soutenait la décision du Conseil des Etats et, partant, le maintien de la base légale ainsi que la mise en œuvre de la réduction prévue par le Conseil fédéral dans le plan financier. La version du Conseil fédéral a été clairement rejetée par 191 voix contre 0. Lors de la procédure d'élimination des divergences, le Conseil des Etats a suivi la décision du Conseil national par 22 voix contre 18 et une abstention, ce qui signifie que 12 millions de francs supplémentaires seront prévus pour les CLP en 2028 et 2029.

La mesure prévue par le Conseil fédéral pour **augmenter le financement par les utilisatrices et les utilisateurs dans le domaine des EPF** prévoyait une réduction de la **contribution financière de la Confédération** dans le plan financier 2027-2029 de 78 millions de francs par an; là aussi, le manque à gagner devait être compensé par une augmentation des taxes d'études. Par 103 voix contre 84 et 3 abstentions, la Chambre basse a suivi une proposition de la majorité de la CdF-N, qui s'alignait sur la décision du Conseil des Etats. La réduction proposée dans le plan financier pour 2027 est ainsi ramenée à environ 67 millions de francs. Par ailleurs, le Conseil national a rejeté par 117 voix contre 71 une proposition de minorité qui visait à renoncer entièrement à cette mesure d'économie.

En ce qui concerne les organisations **chargées d'encourager la recherche et l'innovation**, le Conseil fédéral avait prévu, dans le plan financier 2027-2029, une réduction de 10% des contributions fédérales. Concernant la réduction de la contribution fédérale au **Fonds national suisse** (FNS), le Conseil national a suivi, par 103 voix contre 84 et deux abstentions, la proposition de la majorité de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-N), qui soutenait la décision du Conseil des Etats. La réduction budgétaire proposée par le Conseil fédéral est ainsi réduite de moitié, passant à 5%. Le volume d'économies de cette mesure passera de 131 millions à 65 millions de francs en 2027, puis de 139 millions à 70 millions de francs en 2028 et 2029. En revanche, la Chambre basse a rejeté, par 104 voix contre 84 et 3 abstentions, une proposition de minorité qui soutenait la réduction proposée par le Conseil fédéral. Une autre minorité, qui souhaitait renoncer totalement à cette mesure d'économie, a été rejetée par 116 voix contre 72 et trois abstentions.

S'agissant d'**Innosuisse**, le Conseil fédéral a proposé, outre la réduction de la contribution fédérale, une modification de la Loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) qui aurait rendu caduque la révision récemment adoptée par le Parlement visant à rendre l'encouragement à l'innovation plus agile. Le Conseil national a suivi, par 116 voix contre 73 et deux abstentions, la proposition de la majorité de CdF-N qui soutenait la décision du Conseil des Etats. Les Chambres fédérales renoncent ainsi à la modification législative proposée par le Conseil fédéral et réduisent de moitié la réduction prévue dans le plan financier, la ramenant de 10% à 5%. La réduction passe ainsi de 32 millions à 16 millions de francs en 2027 et de 33 millions à 16,5 millions de francs en 2028 et 2029. La Chambre haute a rejeté, par 104 voix contre 82 et 5 abstentions, la proposition minoritaire de mettre en œuvre la mesure d'économie proposée par le Conseil fédéral.

Dans le domaine de la **formation professionnelle**, le Conseil fédéral a proposé de plafonner les contributions fédérales aux projets à 50% et de réduire le plan financier 2027-2029 de 10 millions de francs par an. Par 131 voix contre 61, le Conseil national a suivi la proposition de la majorité de la CdF-N et, partant, la décision du Conseil des Etats. Ainsi, comme proposé par le Conseil fédéral, les contributions fédérales aux projets couvriront au maximum 50% des coûts imputables et les montants seront réduits. Toutefois, dans des cas exceptionnels justifiés, la Confédération pourra accorder des contributions pouvant aller jusqu'à 80%. La Chambre basse a rejeté, par 111 voix contre 80, une proposition de minorité visant à renoncer totalement à la mesure du Conseil fédéral.

En ce qui concerne la **formation continue**, le Conseil fédéral prévoyait de supprimer la base légale régissant les contributions fédérales prévues par la loi sur la formation continue, ainsi que les crédits correspondants du plan financier 2027-2029. Alors que le Conseil des Etats a décidé de maintenir la base légale et de réduire de moitié la diminution prévue, le Conseil national a approuvé, par 103 voix contre 87 et 3 abstentions, la proposition d'une minorité de la CdF-N, qui souhaitait renoncer totalement à cette mesure. Une autre proposition minoritaire, qui soutenait la version du Conseil fédéral, a été rejetée par 103 voix contre 82 et 4 abstentions. Lors du premier tour de la procédure d'élimination des divergences, le Conseil des Etats a maintenu sa décision par 24 voix contre 17. Par la suite, la Chambre basse a approuvé, par 115 voix contre 76 et deux abstentions, une proposition de compromis de la CdF-N visant à réduire de trois quarts la réduction prévue dans le plan financier. Le Conseil

des Etats s'est finalement rallié tacitement à la décision du Conseil national.

Procès-verbal du Conseil national du 3 mars 2026 »

Procès-verbal du Conseil national du 4 mars 2026 (1ère partie) »

Procès-verbal du Conseil national du 4 mars 2026 (2ème partie) »

Procès-verbal du Conseil des Etats du 9 mars 2026 »

Procès-verbal du Conseil national du 11 mars 2026 »

Procès-verbal du Conseil des Etats du 12 mars 2026 »

LES PARLEMENTAIRES ONT EN OUTRE ...



...renvoyé à la commission compétente, au Conseil des Etats, la motion «Favoriser la fiabilité de l'IA en Suisse en rendant réutilisables les données de l'administration fédérale» ([25.4620](#)), conformément à une motion d'ordre adoptée tacitement. La motion charge le Conseil fédéral de créer les bases légales nécessaires pour que l'Administration fédérale puisse fournir aussi rapidement que possible des données structurées de qualité, à jour et surtout interopérables et comparables à l'échelle internationale qui puissent être réutilisées à des fins de recherche, de planification et de pilotage.



...adopté tacitement, au Conseil des Etats, la motion «Promotion de l'innovation dans les domaines de la sécurité et de la défense par Armasuisse» ([25.4639](#)). Cette motion vise à charger le Conseil fédéral de mettre en place un programme fédéral destiné à promouvoir l'innovation de rupture dans le domaine de la sécurité et de la défense. L'Office fédéral de l'armement, armasuisse, doit en assumer la direction. Le programme doit rapprocher la recherche et l'économie et générer des produits et des services directement applicables, compétitifs et commercialisables. La motion est transmise à la commission compétente du Conseil national.



...adopté, au Conseil national, le postulat «Pour une IA fiable grâce à des jeux de données de grande qualité» ([25.3293](#)) par 125 voix contre 61. Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les mesures qui permettraient de soutenir la constitution de jeux de données de grande qualité en quantités élevées, si possible librement accessibles, pour l'entraînement de modèles d'IA, et de faciliter leur disponibilité pour la recherche et l'économie. L'objet est transmis à la commission compétente du Conseil des Etats.



...adopté, au Conseil des Etats, le postulat de commission «Créer un environnement encore plus favorable à l'innovation sans augmenter les subventions» (~~25.4417~~) par 31 voix contre 2 et deux abstentions. Ce postulat charge le Conseil fédéral d'élaborer un rapport présentant divers moyens qui permettraient au moins de préserver un environnement favorable à l'innovation dans les domaines de la protection du climat et de l'énergie. Il s'agit de faire bénéficier un plus grand nombre d'entreprises et de projets de possibilités étendues en matière de solutions de cautionnement et de couverture des risques.

OBJETS AUXQUELS LE CONSEIL FÉDÉRAL A RÉPONDU



Promotion de l'innovation dans les domaines de la sécurité et de la défense par Armasuisse.

Motion (25.4639) du conseiller aux Etats Benedikt Würth (Centre).
Le Conseil fédéral a proposé son adoption le 25 février 2026.



Promotion de l'innovation dans les domaines de la sécurité et de la défense par Armasuisse.

Motion (25.4629) de la conseillère nationale Isabelle Chappuis (Centre).
Le Conseil fédéral a proposé son adoption le 25 février 2026.



De la start-up à la scale-up. Un rôle stratégique pour les EPF.

Motion (25.4643) de la conseillère nationale Estelle Revaz (PS).
Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 18 février 2026.



Introduire le référendum financier facultatif au niveau fédéral.

Initiative parlementaire (25.488) du conseiller national Martin Bäumle (PVL).
L'initiative parlementaire a été renvoyée à la Commission des institutions politiques du Conseil national.



Promotion de l'innovation. Garantir l'égalité des PME suisses.

Interpellation (25.4539) de la conseillère nationale Elisabeth Schneider-Schneiter (Centre).
Le Conseil fédéral a répondu le 25 février 2026.



Instaurer un référendum financier à l'échelon fédéral.

Motion (25.4517) du conseiller national Rémy Wyssmann (UDC).
Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 18 février 2026.



Mettre en place dès maintenant le programme d'allègement budgétaire 2029.

Motion (25.4514) du Groupe libéral-radical (RL).
Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 18 février 2026.



Vue d'ensemble des mesures de compensation des désavantages octroyées pour l'obtention de diplômes.

Postulat (25.4483) du conseiller national Christian Wasserfallen (PLR).
Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 11 février 2026.



Renforcer l'attrait de la Suisse pour les investissements industriels.

Interpellation (25.4460) du conseiller national Andri Silberschmidt (PLR).
Le Conseil fédéral a répondu le 18 février 2026.



Intégrer la question des matières premières essentielles dans les domaines de la politique, de la science et de la formation.

Interpellation (25.4420) de la conseillère nationale Elisabeth Schneider-Schneiter (Centre).
Le Conseil fédéral a répondu le 18 février 2026.

NOUVEAUX OBJETS DÉPOSÉS



Évaluation de l'efficacité des subventions fédérales.

Postulat (26.3257) du conseiller aux Etats Fabio Regazzi (Centre).
Déposée le 19 mars 2026.



Registre public des bénéficiaires de subventions fédérales.

Motion (26.3256) du conseiller aux Etats Fabio Regazzi (Centre).
Déposée le 19 mars 2026.



Examen d'une «sunset clause» pour les subventions fédérales.

Postulat (26.3255) du conseiller aux Etats Fabio Regazzi (Centre).
Déposée le 19 mars 2026.



Créer de la valeur ajoutée plutôt que de consommer des ressources: lever les obstacles à l'innovation.

Postulat (26.3346) du Groupe du Centre (M-E).
Déposée le 19 mars 2026.



Assurer le financement de l'enseignement supérieur grâce à des modèles de financement alternatifs.

Interpellation (26.3323) de la conseillère nationale Florence Brenzikofer (Vert-es).
Déposée le 19 mars 2026.



Place des sciences humaines et sociales.

Interpellation (26.3280) de la conseillère nationale Min Li Marti (PS).
Déposée le 19 mars 2026.



EU-Inc. et la compétitivité de la Suisse en tant que pôle d'accueil pour les start-ups et les scale-ups.

Interpellation (26.3275) du conseiller national Simon Michel (PLR).
Déposée le 19 mars 2026.



Des fonds fédéraux pour financer des manifestations douteuses de l'EPFZ?

Interpellation (26.3191) de la conseillère nationale Nicole Barandun (Centre).
Déposée le 18 mars 2026.



Recherche scientifique portant sur l'éducation inclusive. Etat des lieux.

Interpellation (26.3119) du conseiller national Islam Alijaj (PS).
Déposée le 16 mars 2026.



La situation sur le marché du travail des diplômés de l'enseignement supérieur dans le contexte de l'intelligence artificielle.

Question (26.1010) du conseiller national Islam Alijaj (PS).
Déposée le 16 mars 2026.



Intelligence artificielle et infrastructure numérique: comment la Suisse garantit-elle sa capacité d'action technologique?

Question (26.1009) du conseiller national Islam Alijaj (PS).
Déposée le 16 mars 2026.



Zones d'innovation: étudier la mise en place de projets pilotes et leur ancrage juridique.

Postulat (26.3105) du conseiller national Islam Alijaj (PS).
Déposée le 12 mars 2026.



Fonds publics et industrie du tabac dans nos hautes écoles: quelles limites aux partenariats académiques?

Interpellation (26.3081) de la conseillère nationale Brigitte Crottaz (PS).
Déposée le 10 mars 2026.



Données ouvertes dans le cadre de projets bénéficiant d'un financement fédéral.

Interpellation (26.3054) du conseiller national Dominik Blunschy (Centre).
Déposée le 4 mars 2026.

Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.

Vous êtes inscrit dans notre liste des destinataires avec l'adresse

Vous ne voulez plus recevoir des informations e-mail? [Effacer votre adresse](#)

Contact

Réseau FUTURE

Münstergasse 64/66, 3011 Berne

Tel. 031 351 88 46

info@netzwerk-future.ch

www.reseau-future.ch

Le Réseau FUTURE réunit des partenaires académiques, scientifiques et politiques pour accroître le soutien au domaine Formation, Recherche et Innovation (FRI) ainsi que pour stimuler le dialogue entre politique et science.

24 mars 2026